

**Arrêté n°2021-61 portant proclamation des résultats des élections partielles au conseil de gestion
de l'UFR Droit et Science Politique**

Le président de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

VU l'arrêté électoral relatif aux élections partielles au conseil de gestion de l'UFR de Droit et Science Politique,

ARRETE

Article 1 :

Sont proclamés les résultats suivants :

Collège « Professeurs et personnels assimilés » :

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 17

Votants : 8

Suffrages exprimés : 8

Bulletins blancs ou nuls : 0

Quotient électoral : 4

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Arnaud COUTANT	8	1	0	1
Olivier DUPERON	8	1	0	1

Sont déclarés élus :

COUTANT Arnaud
DUPERON Olivier



Collège « Maîtres de conférences et assimilés » :

Sièges à pourvoir : 1
Inscrits : 46
Votants : 19
Suffrages exprimés : 18
Bulletins blancs ou nuls : 1
Quotient électoral : 18

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Nathalie BAILLON WIRTZ	9	1	0	1
Régis PONSARD	9	1	0	1

D'après l'article D719-21 du code de l'éducation, en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Est déclarée élue :

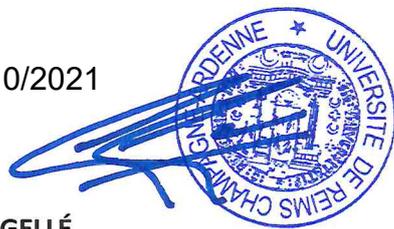
BAILLON WIRTZ Nathalie

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au recteur, chancelier des universités et consultable sur le site internet de l'Université.

Fait à Reims, le 28/10/2021



Guillaume GELLÉ

- Mis en ligne le : 28/10/2021

- Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 28/10/2021